



LE MOT DU PRESIDENT

Les évolutions de l'AMEBAT en 2025

Chers adhérents, chers collègues,

J'ai été élu le 24 septembre 2024 pour présider l'AMEBAT, notre Service de Prévention et de Santé au Travail, créé en 1985 par nos trois organisations patronales de Loire-Atlantique, FFB, CAPEB, Travaux Publics.

Je me suis engagé dans cette mission avec la conviction que la santé de nos salariés est un véritable levier de performance de nos entreprises ainsi qu'une nécessité sociale.

Cadre réglementaire

En 2025, l'AMEBAT évolue en raison d'un cadre réglementaire qui s'impose à nous et nous contraint à une meilleure prise en charge de la santé des salariés à travers quatre missions stratégiques dédiées à la prévention : agir en milieu de travail, suivre l'état de santé, assurer une veille sanitaire et conseiller les employeurs et les salariés.

De cette nouvelle application de la loi du 21 août 2021 découle un nouveau tarif pour nous tous. Cette nouvelle tarification a été approuvée par le collège salariés et le collège employeurs de notre association et soutenu par nos trois organisations patronales. C'est pour moi un engagement fort de confiance envers l'AMEBAT et ses équipes.

Les missions de l'AMEBAT évoluent

L'AMEBAT est un partenaire pour nous, nos entreprises, nos salariés et nous accompagne pour répondre à nos obligations légales en matière de santé au travail.

Le rôle de l'AMEBAT n'est pas seulement d'effectuer la visite médicale de nos salariés, il est bien plus étendu !

Outre la visite d'embauche, périodique, à la demande, de fin de carrière et celles dédiées au maintien dans l'emploi, visite de pré-reprise, reprise et mi-carrière, l'AMEBAT propose un grand nombre d'actions :

- de conseil et d'accompagnement sur l'évaluation des risques dans l'entreprise (DUERP), analyse des fiches de données de sécurité ...
- de sensibilisation collectives sur : **le risque physique** (bruit, vibrations mains-bras), le risque chimique (amiante, silice, poussières de bois, plomb...) et sur **d'autres thématiques transverses** (aide à la manutention, risque routier, addiction...)

- d'actions en milieu de travail, étude de poste, études métrologiques (bruit, lumière, vibration ...)
- de participation aux réunions de CSE/CSST, aux rendez-vous de liaison pour les salariés en arrêt de travail
- d'accompagnement en cas de risque de désinsertion professionnelle.

Chaque Service de Prévention et de Santé au Travail fait également l'objet d'une procédure de certification, par un organisme indépendant, depuis la loi de 2021.

Ainsi, via cette démarche de certification, l'AMEBAT garantit une équité et une qualité de service à l'ensemble des adhérents et de leurs salariés.

L'AMEBAT est également pleinement engagée dans la sécurisation des données médicales.

Salariés en bonne santé : entreprises sécurisées

La santé physique et psychologique de nos salariés est un levier majeur de stabilité et de réussite des entreprises.

Avoir des salariés en bonne santé tout au long de leurs parcours professionnels,
C'est un gage de performance.

C'est garder les compétences et pouvoir transmettre le savoir faire.

C'est éviter des effets de chocs comme les arrêts maladie et les licenciements pour inaptitude, qui déstabilisent les entreprises sur le plan organisationnel, et financier.

Des salariés en bonne santé, c'est une entreprise en bonne santé !

M. Norbert PINTO TUAL

Président du Conseil d'administration de l'AMEBAT

Dirigeant de l'entreprise SARL TIJOU Nantes

Ancien président de la Fédération Française du Bâtiment de Loire-Atlantique (2014-2020)

(<https://travail-emploi.gouv.fr/parution-du-decret-instituant-loffre-socle-de-services-en-sante-au-travail>)